

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	35
Titulaires Présents	26
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	34
Date de la convocation	22/11/2022
Certifié exécutoire le	01/12/2022
Date d'affichage	01/12/2022
Envoyé en préfecture le	01/12/2022

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE

Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean Paul, VERGNE Patrick

EXCUSES : BOURROUX François (donne procuration à Champseix Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à TAVERT Gérard), COISSAC Vincent (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à JANICOT Véronique), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, SAVIGNAC Sylvie, (donne procuration à COUTURAS Alain).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

149-2022 : Paiement du solde de la participation au PETR

Le Président explique que le budget primitif avait acté une participation au PETR de 19 000 € pour 2022, or il s'avère, après obtention réelle des subventions attendues que la participation est plus élevée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à 34 voix, 0 contre, 0 abstention :

- D'acter le montant total de la participation 2022 au PETR Vézère Auvézère à 23 410.02 €
- De verser le solde de la participation au PETR d'un montant de 9308.86 €

Fait à Treignac, le 01/12/2022
Le Président, Philippe JENTY

